

Mettre en œuvre un plan paysage et biodiversité

Intégrer la nature en ville

LES ESSENTIELS



Alain Divo
Franck Jault

Mettre en œuvre un plan paysage et biodiversité

Intégrer
la nature en ville

LES ESSENTIELS



Alain Divo
Écopaysagiste DESAJ, agroécologue, ornithologue

Franck Jault
Dirigeant d'Infographie et Paysage

territorial éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex
Tél.: 04 76 65 87 17 - Fax: 04 76 05 01 63

Retrouvez tous nos ouvrages sur <http://www.territorial-editions.fr>

Référence BK 333
Avril 2019

**Vous souhaitez être informé
de la prochaine actualisation
de cet ouvrage ?**

C'est simple !

Il vous suffit d'**envoyer un mail**
nous le demandant à :

jessica.ott@territorial.fr

Au moment de la sortie de la nouvelle édition de l'ouvrage,
nous vous ferons une **offre commerciale préférentielle**.

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur
de recourir à un professionnel du droit.

 <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. CFC 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70</p>
---	---



© Territorial, Voiron

ISBN: 978-2-8186-1529-4

ISBN version numérique: 978-2-8186-1530-0

Imprimé par Reprotechnic, à Bourgoin-Jallieu (38) - Mai 2019

Dépôt légal à parution

Sommaire

Partie 1

Comprendre l'intérêt de la biodiversité et la nature en ville

Chapitre I

Les enjeux de la biodiversité pour l'homme p.9

A - La biodiversité : nécessité pour l'économie p.9

B - La biodiversité : nécessité pour le bien-être des habitants p.10

Chapitre II

Les clés pour rétablir l'harmonie entre l'homme et la nature p.12

A - Remettre l'humain au cœur des projets,
au cœur de la biodiversité p.12

B - L'approche positive des cycles de vie : impact direct
et indirect de la gestion des paysages sur la biodiversité p.14

Chapitre III

Les initiatives en faveur de la biodiversité p.16

A - Des paysages, jardins et parcs producteurs de nature p.16

1. Vivre la nature, s'en rapprocher p.16

2. Valoriser la nature urbaine p.17

B - Les continuités écologiques au cœur de la ville :
les Trames bleue, verte, noire, brune et blanche p.18

1. La Trame verte et bleue p.18

2. Autres dispositifs locaux p.19

C - La gestion préservée des friches urbaines p.20

D - La renaturation et la déminéralisation des sols p.21

Chapitre IV

La nécessité du plan de paysage en gestion différenciée et du plan de biodiversité p.23

A - Sortir du « tout horticole » homogène, standardisé, banalisé p.23

B - Intégrer la variabilité des écosystèmes
par la gestion différenciée p.23

Partie 2

Mettre en œuvre et animer un plan paysage et biodiversité

Chapitre I

La gestion différenciée écologique dans le plan paysage et biodiversité p.27

- A - Objectifs du plan p.27
 - 1. Agir dans le respect de l'environnement p.27
 - 2. Faire à moyen et long terme des économies financières p.28
- B - Les étapes de l'élaboration du plan p.28
- C - Méthodologie pour la mise en place d'une plateforme
dans le cadre du plan paysage et biodiversité p.29
 - 1. L'analyse de l'existant p.30
 - 2. Détermination des objectifs et définition des missions p.32
 - 3. Consultation et/ou exploitation de l'outil p.32
- D - Et après ? p.33

Chapitre II

Le diagnostic de l'existant p.34

- A - Le diagnostic paysager (arboré, arbustif, herbacé, aquatique) p.34
- B - Le diagnostic écologique (faunistique, floristique, biotopes,
friches urbaines, mares, sols) p.36
 - 1. Exemple de relevé floristique p.37
 - 2. Exemple de relevé des espèces et des biotopes p.38

Chapitre III

L'outil de gestion : la plateforme du plan paysage (PPP) et ses applications p.41

- A - Gestion des interventions p.43
- B - Gestion et réduction de l'empreinte carbone p.45
- C - Gestion des achats, matériaux et ressources locales p.45

Chapitre IV

L'agroécologie urbaine en préservation et sans travail de sol p.46

- A - L'élevage et l'écopâturage® p.46
 - 1. Comprendre le type de végétation pour la mise en place de l'écopâturage® p.46

2. Comprendre la dynamique d'embroussaillage et le développement des plantes invasives	p.47
3. Connaître la biodiversité faunistique	p.47
B - Le maraîchage urbain et l'agroécologie urbaine	p.51
C - Les gîtes de reproduction pour la faune	p.52
1. Pour les reptiles : le lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	p.52
2. Pour les batraciens : le crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	p.53
3. Pour les oiseaux	p.54
4. Pour les insectes	p.58
5. Pour l'écureuil roux	p.65
6. Pour le hérisson	p.66

Partie 3

Les fiches techniques

Chapitre I

La gestion des surfaces enherbées et herbacées

A - La gestion des gazons	p.69
B - Les fauchages tardifs, fauches jardinées et meules à insectes ...	p.72
C - Les prairies messicoles	p.74
D - La prairie fleurie naturelle ou prairie mésophile	p.75
E - Les prairies fleuries xérophiles	p.77
F - Les écotones : intégration en milieu urbain	p.78

Chapitre II

La protection du sol

A - La protection des sols, des arbustes horticoles et spontanés	p.79
1. Taupe et compagnie	p.80
2. Les micro-organismes ou l'incroyable vie du sol	p.80
B - Le paillage	p.83
C - Les bois rameaux fragmentés (BRF)	p.84
D - Les plantes tapissantes, couvre sol et grimpantes	p.85
E - La cellulose et le paillage : les plantations sans travail du sol sur cellulose	p.88
1. Première méthode : sur sol nu	p.88
2. Seconde méthode : sur surfaces herbacées	p.88

Chapitre III

Techniques alternatives en faveur de la biodiversité p.90

A - La déminéralisation urbaine des sols p.90

B - Plantation sans fosse de plantation, ni apport de terre végétale p.91

C - Les engazonnements de stabilisés sans terre végétale p.92

D - Les noues drainantes, la gestion des cours d'eau,
zones humides et mares p.93

1. Les noues drainantes p.93

2. Les mares écologiques en milieu urbain p.94

3. La gestion des cours d'eau et des milieux humides p.95

Chapitre IV

Techniques alternatives de fleurissement p.97

A - Les plantes hôtes et locales, végétations spontanées et plantes
bios indicatrices (anciennement « mauvaises herbes ») p.97

B - Les plantes nectarifères et pollinifères p.100

C - Les plantations mutualistes p.102

D - Le fleurissement de trottoirs et pieds de mur p.103

Chapitre V

La préservation des ressources naturelles : gestion économe de l'eau p.105

A - La loi sur l'eau p.106

B - La réduction partielle voire totale des arrosages p.107

C - Le plombage et les premiers arrosages p.108

Remerciements p.110

Bibliographie/citographie p.111

Partie 1

Comprendre l'intérêt de la biodiversité et la nature en ville

Chapitre I

Les enjeux de la biodiversité pour l'homme

A - La biodiversité : nécessité pour l'économie

De la sélection de semences de blés érigeant la vallée du Nil au rang de grenier de la civilisation méditerranéenne antique, en passant par le commerce florissant de la route de la soie, ou par l'extraction de charbon fossile sans quoi le tournant de l'ère industrielle n'aurait jamais autant transformé nos sociétés marchandes... l'enjeu de l'exploitation de la nature aura été de tout temps au cœur de l'économie humaine.

Le système économique a su s'emparer d'un autre système : celui de l'écologie. Les écosystèmes, et, *a fortiori*, la biodiversité qui en est à l'origine se sont vus attribuer des valeurs monétarisées, en fonction du niveau de service rendu.



Le rapport Chevassus, à la demande du Gouvernement Français, propose en avril 2009 une analyse des méthodes utilisables pour estimer des valeurs économiques de la biodiversité et des services écosystémiques, en prospective notamment d'investissements publics. *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes - Contribution à la décision publique*, Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (président du groupe de travail), Centre d'analyse stratégique, avril 2009.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000203.pdf>

La biodiversité exploitée et consommée directement ou indirectement génère des **valeurs d'usage** qui se négocient, s'achètent, se revendent : les produits locaux du terroir, la molécule naturelle aux vertus pharmaceutiques, le bois d'œuvre, le métal rare indispensable à la production des puces de nos smartphones, le panorama exceptionnel d'un pavillon avec vue imprenable sur la mer, le cadre privilégié d'une habitation non exposée à un risque naturel, le potentiel encore non exploité du gaz de schiste...



La **valeur d'existence ou d'héritage** d'une espèce patrimoniale protégée de la faune ou de la flore n'a pas de valeur d'usage marchande mais cueillir une telle plante dans un espace naturel sanctuarisé lors d'une randonnée peut coûter très cher...

Oui, **la biodiversité est une clé de voûte sur laquelle repose notre économie**. Elle en serait surtout la marionnette : selon le sens donné à sa valeur, et donc au capital qui lui est attribué pour exploiter ses services rendus ou pour la protéger, les pratiques

peuvent alors prendre des directions contradictoires et mener à bien des conflits d'intérêts. Quel avenir pour la biodiversité confinée dans une vision si utilitariste ?

Protéger la biodiversité est un défi pour l'économie mais a un coût, ne rien faire et laisser disparaître ce capital-nature aussi. Le rapport Stern sur l'économie du changement climatique en 2007 est le premier à chiffrer le coût de l'inaction : face à des catastrophes, le coût des mesures préventives se révèle finalement bien moindre que celui des actions de remédiation. Inspirés par l'engouement des politiques en faveur de la lutte contre le changement climatique, les ministres de l'Environnement de la planète ont demandé en 2007 à l'économiste indien Pavan Sukhdev un rapport équivalent appliqué à l'économie de la perte des écosystèmes et de la biodiversité (Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique, Bonn, 2008). La France a contribué à la réflexion avec le **Rapport Chevassus**, rendu en 2009. L'objectif : intégrer la **valeur économique réelle** de la sauvegarde de la biodiversité dans les décisions politiques, pour in fine transférer aux acteurs économiques la responsabilité de la gestion de la biodiversité. « *Il s'agit de calculer les coûts réels que la société va supporter si un dommage advient à la biodiversité et de s'assurer que le gain supplémentaire de bien-être équivaut aux dépenses engagées*¹ ».

La lutte contre l'érosion de la diversité biologique est ainsi revenue au cœur de l'agenda international, particulièrement depuis 2010, au même titre que les préoccupations climatiques, avec le **Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)**. La tendance actuelle, notamment en France, serait de dépasser le principe de compensation ou de sanction du « pollueur-payeur » pour ouvrir une nouvelle ère économique : celle de **la bioéconomie** ou **croissance verte**. Une perspective constructive, humaniste et optimiste... réaliste ?

B - La biodiversité : nécessité pour le bien-être des habitants

Longtemps cloisonné dans le pré carré scientifique, le concept de diversité biologique s'est progressivement ouvert aux sciences humaines et sociales. C'est surtout la prise de conscience de l'inquiétante érosion de la diversité des espèces et des écosystèmes du globe par la communauté scientifique qui a éveillé le monde à une vision plus large de la notion de biodiversité. Plus qu'une priorité scientifique, le **Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992-suivi de son traité international adopté en 1993 par l'ONU à travers la Convention** sur la diversité biologique-a mis sous les projecteurs médiatiques les enjeux socio-économiques de la biodiversité, en révélant au grand jour la fragilité des liens opérationnels tissés entre la biologie des espèces et les besoins d'épanouissement de la société humaine.

1. C. Aubertin, J-C. Vandeveld, « Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique », *Nature Sciences Sociétés*, 17, 435-438, 2009

La biodiversité assure des fonctions de base, de support et de soutien, nécessaires au fonctionnement des écosystèmes : production primaire de la matière biologique, cycle de l'eau, formation des sols, cycle des nutriments, photosynthèse...

À partir de ces fonctions basiques, les écosystèmes abritant la biodiversité vivent et génèrent des bénéfices indispensables à l'humanité, en assurant directement ou indirectement son bien-être (se nourrir, se protéger, se vêtir, s'abriter, se soigner... et s'épanouir). Les services rendus par la diversité du vivant sont communément regroupés en quelques grandes familles, selon les travaux de l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire* (<https://www.millenniumassessment.org/fr/About.html>) préparés à l'initiative de l'ONU pour la **Convention sur la diversité biologique**, en 2001-2005 :

- les services d'auto-entretien de la biodiversité, correspondant aux fonctions de base qui permettent aux écosystèmes de se régénérer, d'être résilients, de perdurer dans le temps ;
- les services d'approvisionnement liés à la fourniture de biens produits par les écosystèmes : nourriture, fibres végétales, biomasse combustible, ressource en eau douce, ressources génétiques, ressources biochimiques et médicinales ;
- les services de régulation maintenant un environnement favorable à l'espèce humaine : pollinisation nécessaire au développement de la vie sur Terre, contrôle de la qualité de l'air, régulation climatique et séquestration du carbone, épuration et régulation hydrologique, lutte contre l'érosion, décomposition et traitement des déchets, contrôle des maladies et des ravageurs, contrôle des risques naturels ;
- les services culturels correspondant aux valeurs récréatives, aux activités de loisirs et d'écotourisme, aux valeurs spirituelles...

Réjouissons-nous de tous ces précieux services ! Toutefois, n'est-ce pas là la vulnérabilité de la biodiversité de trop donner et à l'homme d'en vouloir plus ? Force est de constater que la disparition d'espèces s'est accélérée à un rythme jamais égalé dans l'histoire de l'humanité : résiliente mais exploitée non sans pressions, la biodiversité s'érode, s'éclate, s'appauvrit génétiquement, se meurt... sera-t-elle toujours en capacité de répondre aux exigences de bien-être de l'une de ses espèces les plus despotiques et égocentrées, *Homo sapiens sapiens* ?

Chapitre II

Les clés pour rétablir l'harmonie entre l'homme et la nature

A - Remettre l'humain au cœur des projets, au cœur de la biodiversité

« Protéger la biodiversité, c'est protéger les Français », peut-on lire en bandeau sur le site Internet de l'actuel ministère de la Transition écologique et solidaire, au lendemain de l'adoption du Plan biodiversité de juillet 2018.

Pour enrayer la disparition silencieuse de la biodiversité, l'État français a présenté en juillet 2018, le Plan biodiversité. Feuille de route pour les années à venir, il se décline en 6 axes stratégiques, 24 objectifs et 90 actions.

Cette dynamique nouvelle pour protéger la nature est une avancée capitale pour la biodiversité et justifie, à elle seule, l'écriture de cet ouvrage.

Le Plan biodiversité

Axe 1 : Reconquérir la biodiversité dans les territoires

- 1.1 Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature
- 1.2 Déployer les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients
- 1.3 Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette

Axe 2 : Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

- 2.1 Mettre fin aux pollutions plastiques (Zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025)
- 2.2 Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agroécologique
- 2.3 Réduire les pollutions lumineuses
- 2.4 Renforcer la prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les politiques de santé humaine, animale et végétale
- 2.5 Mobiliser les entreprises

Axe 3 : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

- 3.1 Créer de nouvelles aires protégées et conforter le réseau écologique dans les territoires
- 3.2 Protéger les espèces en danger et lutter contre les espèces invasives
- 3.3 Agir pour la préservation de la biodiversité des sols
- 3.4 Promouvoir la diversité génétique (notamment pour les espèces utilisées en agriculture et dans les potagers)

Axe 4 : Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité

- 4.1 Porter à l'international un nouveau cadre ambitieux pour la biodiversité
- 4.2 Inscrire la biodiversité comme une priorité dans l'agenda européen
- 4.3 Lutter contre le trafic des espèces sauvages et protéger leurs milieux
- 4.4 Agir pour la préservation des océans
- 4.5 Prendre en compte la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords commerciaux

Axe 5 : Connaître, éduquer, former

- 5.1 Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité
- 5.2 Investir dans l'éducation et la formation
- 5.3 Mobiliser l'ensemble des acteurs à agir

Axe 6 : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

- 6.1 Consolider le droit de l'environnement
- 6.2 Financer la biodiversité et les espaces naturels
- 6.3 Réformer les aides publiques dommageables à la biodiversité
- 6.4 Renforcer les moyens et l'efficacité de l'action

Anthropocène : comment, pour l'homme, ne pas être plus au cœur de l'histoire de la biodiversité sur Terre ? Ou plus exactement au cœur d'un incommensurable projet inconscient de destruction, sûrement bien malgré lui... Quand les scientifiques nomment une ère géologique, c'est que sa raison d'être fait l'unanimité. Le facteur anthropique a généré des pressions et dégradations excessives telles sur son environnement qu'on désigne aujourd'hui par le terme Anthropocène cette nouvelle ère géologique de la planète marquée à jamais par une empreinte humaine. Elle constitue la sixième crise d'extinction majeure, après la disparition des dinosaures (mais l'épanouissement des oiseaux et mammifères) de la fin du Crétacé il y a 65 millions d'années.

La biodiversité est à concevoir comme une construction sociale, économique, juridique et politique qui interagit avec les intérêts (souvent contradictoires) des sociétés humaines.

Si l'espèce humaine des sociétés traditionnelles de chasseurs-cueilleurs prenait part au maintien de la richesse biologique, aujourd'hui, c'est le constat de l'appauvrissement de la biodiversité qui replace l'homme moderne, mais surtout sa responsabilité, au centre des réflexions. Plus d'un quart de siècle après la prise de conscience du

Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992, le regain d'affection pour la préservation de la biodiversité s'est renforcé avec la mise en danger des intérêts humains tant sociaux et qu'économiques ou géopolitiques. L'accès aux ressources de la biodiversité, les usages et les bénéfices qu'on en tire posent la question du partage équitable, de la gestion équilibrée et de la durabilité de l'ensemble des richesses biologiques de la Terre dont nous jouissons. Si les services rendus à l'homme par la biodiversité ne sont plus à énumérer ni à démontrer, quels services l'Homo sapiens sapiens rend-il à la biodiversité ?

Remettre l'humain au cœur des projets et de la biodiversité, c'est également une question de santé publique : comment l'humain peut-il continuer à s'épanouir dans un environnement dégradé, dans un écosystème pollué ? Une priorité, une urgence, qui sous-entend la recherche et la (ré-) invention de nouvelles formes de gouvernance, de politique, d'actions et de pratiques écologiques.

La contribution de l'homme à la biodiversité c'est, pour certains, créer de nouvelles espèces du vivant adaptées au changement climatique et résistantes aux maladies, pouvant continuer à satisfaire les besoins alimentaires de l'humanité partout dans le monde. Une biodiversité-augmentée donc-par la sélection variétale agricole depuis les années 1960, supplantée par la création de cultivars horticoles et par l'intervention biotechnologique de pointe sur des **organismes génétiquement modifiés**. Des avancées scientifiques probables, tandis que la recherche médicale crie au scandale sanitaire, dénonçant un appauvrissement des qualités nutritionnelles des productions agricoles, surcompensé par des process agro-alimentaires industriels non sans incidence sur l'explosion des cas d'obésité, de maladies chroniques, d'allergies...

Remettre l'humain au cœur des projets et de la biodiversité c'est aussi se poser la question de la transmission aux générations futures et donc de l'éducation, environnementale pour le coup...

Qu'advierait-il si le regard porté à la biodiversité changeait de point de vue, considérant que la biodiversité n'appartient pas à l'homme mais que l'humain appartient à la biodiversité ?

B - L'approche positive des cycles de vie : impact direct et indirect de la gestion des paysages sur la biodiversité

L'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) définit l'**ACV ou analyse du cycle de vie** comme l'outil le plus abouti et positif en matière d'évaluation globale et multicritère des impacts environnementaux. Durant toute la vie d'un produit « du berceau à la tombe », les flux de matières et d'énergies associées aux activités humaines sont recensés, quantifiées : extraction des matières premières,

processus de fabrication et de transformation, utilisation, élimination après usage, transports et énergies nécessaires... L'objectif est d'éviter, de réduire, de compenser tous les dommages préjudiciables sur l'environnement.

Appliquée à la gestion des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité, l'approche du cycle de vie s'intéresse aux conditions permettant aux écosystèmes de se maintenir en équilibre, aux espèces de la faune et de la flore de continuer à exister (se reproduire, se nourrir, se déplacer, habiter). L'approche éco-paysagère se révèle donc une clé de lecture privilégiée à adopter.

La gestion paysagère relève à la fois de connaissances scientifiques biologiques et de connaissances en sciences humaines telles que la géographie. Elle permet de comprendre les mécanismes fonctionnels à l'œuvre dans la fabrication et le maintien d'un écosystème mature en équilibre (le climax), pour mieux le préserver. Elle s'inscrit dans une démarche de projet active à laquelle le développement responsable et maîtrisé des activités humaines prend part, et au sein de laquelle il prend tout son sens. L'objectif est d'aboutir à une gestion équilibrée de l'occupation et de l'usage des sols (milieux urbanisés, milieux agricoles, milieux forestiers, milieux humides et aquatiques) en respectant les principes suivants :

- la présence active de l'homme ne doit pas contrarier les **équilibres hydrologiques du cycle de l'eau** : préservation des espaces de mobilité des rivières et protection des zones humides afin de réguler les crues et maintenir une humidité de sol idéale pour le maintien de la végétation en place, actions d'entretien des berges pour lutter contre les érosions, programme de replantation adaptée, gestion de l'assainissement et des pratiques agricoles (fertilisation, irrigation) pour éviter les pollutions diffuses ;
- le **cycle de régénération du sol** doit s'accompagner de mesures favorables à la création d'un humus de qualité sans lequel la faune et la flore ne pourraient se nourrir : actions agri-environnementales pour ne pas épuiser, lessiver ou déstructurer les sols, gestion de l'imperméabilisation des espaces urbanisés, gestion sylvicole durable des forêts (protection des habitats naturels des espèces saprophytes permettant la dégradation naturelle des bois morts...) ;
- la **protection et la gestion des biotopes nécessaires à la vie animale** doivent être garanties pour maintenir la faune qui joue un rôle majeur dans la pollinisation et la dissémination des semences du règne végétal : pérennisation des élevages extensifs des estives ou landes sèches pour éviter que ces dernières ne « se ferment » par une végétation arborescente spontanée pouvant mener à la disparition d'insectes pollinisateurs des milieux ouverts, maintien et action de replantation pour restaurer les continuités de réseaux bocagers...



Les projets contractualisés des parcs naturels régionaux ou nationaux, les engagements contractuels multipartites de gestion des sites Natura 2000, les mesures de gestion des contrats de rivière, les plans de gestion des associations foncières pastorales, les actions des associations des jardins familiaux... sont autant d'initiatives locales et opérationnelles de gestion socio-éco-paysagère à de multiples échelles qui s'intéressent aux cycles de vie des écosystèmes supports de biodiversité.

Chapitre III

Les initiatives en faveur de la biodiversité

A - Des paysages, jardins et parcs producteurs de nature

La nature en ville est un véritable atout pour l'attractivité territoriale quand on sait que 85 % des Français choisissent leur logement en fonction de la proximité d'un espace vert (étude Asterès de 2016 : « Les espaces verts urbains : Lieux de santé publique, vecteurs d'activité économique », <http://www.observatoirevillesvertes.fr/wp-content/uploads/2017/04/Aster%C3%A8s-Les-espaces-verts-urbains-24-mai-2016.pdf>)

1. Vivre la nature, s'en rapprocher

La place de la nature dans la cité prend une importance autre après la Révolution Industrielle. Le concept de « cité-jardin » est apparu en Angleterre au XIX^e siècle en réaction à l'essor du progrès industriel et dans une société en pleine mutation et s'est exporté dans le reste du monde occidental. L'homme paysan qui vivait de ses terres est devenu un homme urbain, salarié ou chef d'entreprise, dans un courant de libéralisme et d'individualisme. La cité-jardin de Howard ou Raymond Unwin était la réponse au mal-être des villes, remplissant « le vide » par une possibilité de retour salvateur à la nature et à la vie en communauté. Vivre à proximité de la campagne en profitant des avantages de la ville. La ville pousse et oppresse, le besoin de nature presse...

Au début du XX^e siècle, d'abord en Angleterre, l'urbanisme moderne dote les villes nouvelles d'une **ceinture verte** dont le but était de canaliser l'expansion des villes en aménageant sur leur pourtour des espaces agricoles et d'espaces forestiers, parfois support d'activités récréatives de plein air pour les citoyens en manque de loisirs. Les villes françaises aménagent leurs couronnes vertes dès la moitié du XX^e siècle. Au XXI^e siècle, ces réseaux d'espaces, de parcs et de jardins publics s'étoffent, l'arrivée des tramways s'accompagne de coulées vertes où l'herbe sans pesticide (mais avec arroseur automatique intégré) remplace le béton, tandis que l'urbanisation continue de s'étaler et de prélever des terres agricoles. Les projets immobiliers 2.0 du futur rivalisent d'originalité architecturale et de progrès technologiques pour suspendre des jardins jusqu'au sommet des plus hautes tours imaginées pour recycler l'oxygène et l'eau de la ville.